**Arrêté relatif à l’abrogation de la zone réservée**

Le Conseil général de la commune de …... ... *(commune)*,

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991;

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement, du ... ... ... *(date*);

Sur proposition du Conseil communal,

Arrête:

# Article premier

La zone réservée, créée au sens de l'article 57 de la loi sur l'aménagement du territoire (LCAT), du 2 octobre 1991 et sanctionnée par le Conseil d’état le ..., est abrogée.

# Article 2

1Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le ... ... ... *(date*), est soumis au référendum facultatif.

2 Il entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'Etat dans la Feuille officielle cantonale.

Signatures du Conseil général